

6-4936

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau:

- (1) Communauté française
- Provincial et communal**
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau: Roberto CALLUCCIO,
Administrateur-délégué

Date et signature : 8/5/2012

2. Intitulé de l'unité de formation:

Compléments de ferronnerie artisanale

CODE DE L'U.F. : 20 10 02 011 C2	DOMAINE DE FORMATION : 205
----------------------------------	----------------------------

3. Finalités de l'unité de formation: Reprises en annexe n° 1 de ..1.. page(s)

4. Capacités préalables requises: Reprises en annexe n° 2 de ..1.. page(s)

5. Classement de l'unité de formation:

- (1) Enseignement secondaire de:
 - (1) transition
 - (1) inférieur
- (1) Enseignement supérieur de type court
- (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de la section de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil Supérieur:

Signature du Président du Conseil supérieur:

6. Caractère occupationnel: (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement: Repris en annexe n° 3 de ..1.. page(s)

8. Programme du(des) cours: Repris en annexe n° 4 de ..1.. page(s)

9. Capacités terminales: Reprises en annexe n° 5 de ..1.. page(s)

10. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 de ..1.. page(s)

(1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'Administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F. : 20 10 02 U11 C2	DOMAINE DE FORMATION : 205
----------------------------------	----------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation:

Horaire minimum:

1. Dénomination du(des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Ferronnerie artisanale	PP	C	192
2. Part d'autonomie	XXXXXXXXXX	P	48
		Total des périodes	240

12. Réserve au Service d'inspection:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique:

ACCORD PROVISOIRE

PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière:

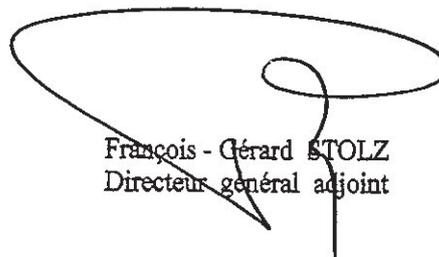
Date: ... 12.07.12

Signature: 

J. LEONARD
Inspecteur chargé de la
coordination du service
d'inspection.

- (2) A compléter
(3) Réserve à l'Administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

COPIE CONFORME


François-Gérard STOLZ
Directeur général adjoint

COMPLEMENTS DE FERRONNERIE ARTISANALE

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à faire acquérir les savoirs et savoir-faire nécessaires à l'exécution rationnelle de travaux de ferronnerie artisanale en vue de la réalisation d'ensembles élaborés en respectant l'esthétique et en faisant preuve de créativité.

Elle vise à développer chez l'étudiant des savoir-faire lui permettant l'intégration des techniques connexes à la réalisation du produit.

COMPLEMENTS DE FERRONNERIE ARTISANALE
--

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

1. Capacités

A partir d'une documentation adaptée aux besoins, en respectant scrupuleusement les consignes de sécurité et les normes en vigueur lors de la réalisation des différents travaux de ferronnerie, en favorisant l'esprit de créativité, au départ de consignes de travail (méthode de travail) et disposant de l'outillage et des matériaux indispensables,

- réaliser un ensemble tel que: barrière, portail, garde-corps, balustrade simple, etc.

2. Titre pouvant en tenir lieu

L'attestation de réussite de l'unité de formation "FERRONNERIE ARTISANALE" classée dans l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale.

COMPLEMENTS DE FERRONNERIE ARTISANALE
--

3. CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENT

Il est recommandé, pour cette formation basée sur des exercices pratiques, de ne pas dépasser plus d'un étudiant par poste de travail et pas plus de 15 étudiants par groupe.

COMPLEMENTS DE FERRONNERIE ARTISANALE

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

A partir d'une documentation adaptée aux besoins, en respectant scrupuleusement les consignes de sécurité et les normes en vigueur lors de la réalisation des différents travaux de ferronnerie, en favorisant l'esprit de créativité, au départ de consignes de travail (méthode de travail) et disposant de l'outillage et des matériaux indispensables,

- de mesurer, de découper, de préparer et de positionner divers éléments de ferronnerie en vue de les assembler;
- de concevoir, de réaliser et d'utiliser des gabarits de:
 - façonnage d'éléments de ferronnerie,
 - positionnement et assemblage;
- de façonner à froid par pliage, emboutissage, etc;
- de façonner à chaud en utilisant les techniques appropriées et de corriger les défauts éventuels tels que : déformation, retrait, etc;
- de réaliser, par divers procédés de soudage (à l'électrode enrobée, à la semi-automatique (Metal inert gas et Metal active gas), au TIG (Tungsten Inert Gas)) des cordons de soudure en positions PA, PB et PF en vue d'assembler les divers éléments de ferronnerie;
- de fabriquer des ensembles élaborés tels que barrières, portails, garde-corps, balustrades, etc ... en tenant compte de l'aspect esthétique;
- de choisir le type de traitement adéquat pour l'ensemble réalisé;

à partir d'un cahier des charges qu'il constituera et qui comprendra:

- *le croquis et la nomenclature, à savoir le métré des différentes fabrications, le calcul des sections et des poids,*
- *le calcul du prix de revient et éventuellement des propositions de solutions alternatives,*
 - de réaliser un ensemble élaboré tel que portail, garde-corps, escalier, mobiliers en y intégrant les divers procédés de soudage et les différentes techniques de ferronnerie, à savoir les torsades, le pliage d'angles, les cercles, les volutes, les boules torsadées et celles utiles à la réalisation du produit (serrurerie, produits de fixation, automatisations).

COMPLEMENTS DE FERRONNERIE ARTISANALE

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable:

à partir d'une documentation adaptée aux besoins, en respectant scrupuleusement les consignes de sécurité et les normes en vigueur lors de la réalisation des différents travaux de ferronnerie, en favorisant l'esprit de créativité, au départ de consignes de travail (méthode de travail) et disposant de l'outillage et des matériaux indispensables, en respectant le cahier des charges qu'il s'est constitué,

- de réaliser dans son intégralité, l'ensemble élaboré conforme au cahier des charges;
- d'expliquer le choix des procédés et le type de matériel utilisé.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- la qualité des soudures à savoir la régularité des stries, l'absence de morsures, de cratères, de déformation,
- le respect des consignes reçues,
- la précision et la qualité du travail,
- l'originalité du produit fini,
- l'esthétique de l'ensemble.

COMPLEMENTS DE FERRONNERIE ARTISANALE
--

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences issues d'une expérience professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.